

DEL 13.09.2013-062 : Médiathèque – Convention base ELECTRE.COM

La COCOPAQ a affirmé sa volonté de soutenir les bibliothèques/médiathèques et d'œuvrer pour leur mise en réseau en se dotant de la compétence suivante : « animation du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire, valorisation des fonds documentaires et gestion du réseau informatique, à l'exclusion des matériels (équipements et périphériques) présents dans les médiathèques/bibliothèques, propriété des communes qui en assurent la gestion ainsi que l'accès à Internet ».

Dans le cadre de sa mission d'aide au développement des bibliothèques/médiathèques et de leur mise en réseau informatique, la COCOPAQ souscrit un abonnement à la Base Livre du site ELECTRE.COM pour le réseau des bibliothèques visant à :

- Optimiser la recherche documentaire et la préparation des commandes réalisées par le personnel des bibliothèques (6 accès simultanés),
- Harmoniser le catalogue à partir d'une base bibliographique commune (5400 notices).

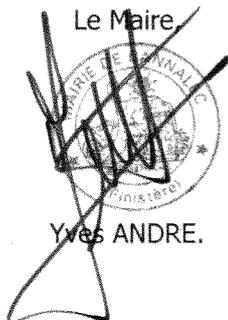
Le projet de convention a été approuvé par le conseil communautaire du 30 mai 2013. Il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de la COCOPAQ de se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la convention relative à l'accès des bibliothèques/médiathèques municipales informatisées sur la COCOPAQ à la base livre du site ELECTRE.COM,

Autorise le maire signer ladite convention.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire

Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le treize septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six septembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAÉRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINGUIN, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Gérard BÉRAUT, Mme Catherine FAVERIE, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, Mme Marie-Renée THIEC, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRÉ,
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.